

# DÉCLARATION DE DÉMARCHAGE

Conformément à l'arrêté du Maire n° 2026-013 du 26/01/2026, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de Police Municipale de Meurchin, 15 jours avant le commencement de celui-ci.

**LA PRÉSENTE DÉCLARATION N'AUTORISE EN AUCUN CAS LE MANDATAIRE À SE DÉCLARER ACCRÉDITÉ PAR LA VILLE POUR DÉMARCHER LES PARTICULIERS.**

DÉCLARANT										
Dénomination sociale										
N° SIREN										
Adresse	N°	Rue :								
	CP :	Ville :								
NOM et prénom	Fonction :									
Date et lieu de naissance	..... / ..... / ..... à :									
Téléphone portable										
Courriel										
DÉMARCHAGE										
Objet du démarchage										
Période (limitée à 7 jours)	du : .....	/ .....	/ .....	au : .....	/ .....	/ .....				
DÉMARCHEURS										
NOM et prénom										
Immatriculation	Secteurs (*) Entourez :	Tous secteurs		A	B	C	D	E	F	G
NOM et prénom										
Immatriculation	Secteurs (*) Entourez :	Tous secteurs		A	B	C	D	E	F	G
NOM et prénom										
Immatriculation	Secteurs (*) Entourez :	Tous secteurs		A	B	C	D	E	F	G
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES										

Date : ..... / ..... / .....  
 Cachet et signature du demandeur,

## CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE

Date de réception : ..... / ..... / .....  
 État du dossier :  Complet  Incomplet  
 Cachet et signature,

## PIÈCES À JOINDRE À LA DÉCLARATION DE DÉMARCHAGE

- Un extrait K-bis de moins de trois mois
- La carte professionnelle des agents concernés
- La pièce d'identité des agents concernés
- Le numéro de téléphone des démarcheurs
- L'immatriculation des véhicules des agents prospectant
- Les secteurs de la commune visés (entourez les secteurs)
- La durée de leurs interventions

Les informations recueillies sur ce formulaire sont destinées au service de Police Municipale de Meurchin pour veiller au respect des règles de la vente à domicile, appelé « porte à porte », qui consiste à proposer au consommateur de souscrire un contrat de vente, de location ou de prestation de services sur le territoire communal.

Le démarchage étant soumis à une réglementation protectrice portant sur le contenu du contrat et les délais de rétractation.

L'arrêté municipal n°2026-013 du 26/01/2026 oblige tout démarcheur à se déclarer en mairie auprès du service Police Municipale.

Les données sont conservées jusqu'à 1 an après la fin des opérations de démarchage et sont destinées au service de Police Municipale ainsi qu'aux services de police ou de gendarmerie nationales. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité des données en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@meurchin.fr](mailto:dpo@meurchin.fr).

## (\*) SECTEURS

### Zone A :

- Rue Henri Barbusse
- Maisonnerie Chanteloup
- Rue de la Deûle
- Rue Anatole France
- Chemin du Halage
- Rés. du Maraîchon
- Rue du Moulin
- Chemin des Prés
- Rue du Rigole du Roy

### Zone B :

- Rue Salvador Allende
- Rue La Fontaine
- Rue du Tonkin
- Rue Pt des Ormeaux
- Rue Albert Thomas
- Rue Pablo Neruda

### Zone C :

- Rue du 8 mai
- Impasse du 8 mai
- Rue du 19 mars 1962
- Résidence les Aubépines
- Cité Sainte Cécile
- Rue de la Gare
- Rue des Bleuets
- Rue Jules Guesde
- Allée des Oiseaux
- Résidence la Roseraie
- Rue Roger Salengro
- Rue Emile Zola

### Zone D :

- Rue Emile Basly
- Rue Léon Gambetta
- Rue Victor Hugo
- Gare d'Eau de Meurchin
- Place Jean Jaurès
- Rue Louis Pasteur
- Chemin du Bois Théry

### Zone E :

- Rue de l'Estrée
- Rue Félix Faure
- Résidence Chemin d'Estevelles
- Rue Mirabeau
- Hameau Planquette

### Zone F :

- Allée du Boisseau
- Impasse du Franquet
- Rue de la Libération
- Résidence les Manoirs
- Allée du Muid
- Allée de la Rasière
- Rue Robespierre
- Rue Rousseau

### Zone G :

- Rue Casimir Beugnet
- Chemin d'Epinoy
- Résidence d'Epinoy
- Chemin d'Estevelles
- Rue Auguste Renoir
- Résidence Augustin Lescouf
- Chemin des 13 Mencauds
- Impasse des Lilas
- Chemin de la Marlière
- Rue Henri Matisse
- Rue Edouard Manet
- Rue Pablo Picasso
- Rue Arthur Lamendin

Document à retourner à la mairie de Meurchin ou par courriel : [police@meurchin.fr](mailto:police@meurchin.fr)



1 place Jean Jaurès - 62410 MEURCHIN

Tél. : 03.21.74.56.20

[police@meurchin.fr](mailto:police@meurchin.fr)

Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h